



Evolution du dispositif PRAP2S en 2021

Conséquences pour les ergothérapeutes



1



Programme de ce webinaire

- 1/ la sinistralité dans le secteur sanitaire et social
- 2/ la PRAP
- 3/ la PRAP et l'Ergothérapie
 - Convention ANFE/INRS/SIFE
 - en IFE
 - en formation continue
- 4/ Evolutions du dispositif
 - Compétences des acteurs PRAP2S - formations
 - Compétences des formateurs PRAP2S - formations



2

60 ANS ANFE ERGOTHERAPEUTES

Sinistralité dans le secteur 2S

Synthèse et analyse statistique de la sinistralité 2018
Indice de fréquence national = 34,5

60 ans de formation à la « manutention manuelle »
Indice de fréquence :
en EHPAD : 10,7
en Aide à domicile : 10,7 (MM)
en « Autre » : 10,7 (7% de MM)

ABSENTEISME

suivant le risque à l'origine de l'accident

Risque à l'origine de l'accident	Pourcentage
Manutention manuelle	68%
Chutes de plain-pied	16%
Aggressions (y compris par animaux)	3%
Chutes de hauteur	1%
Outillage à main	1%
Autre	1%

3

60 ANS ANFE ERGOTHERAPEUTES

Une réponse, la PRAP

PRAP
PRÉVENTION DES RISQUES
LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

- Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
- Elle a une 20^e d'années mais évolue plusieurs fois
- Le principe n'est plus d'adapter le salarié au travail mais d'adapter les situations de travail aux salariés. Mais aussi de supprimer les risques. (art 4121-2 code du travail)
- l'expert de la situation de travail: le salarié
- des formations au regard des compétences attendues
- Cette formation PRAP s'inclut dans un projet de prévention

4



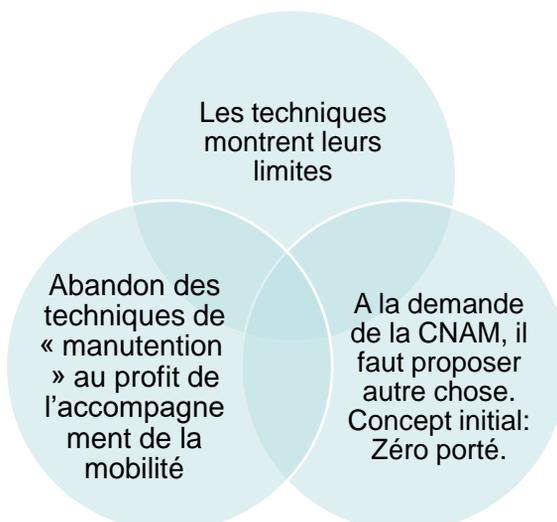
La PRAP et l'Ergothérapie

- 2016 année pivot. Convention.
- 2017 et 2018 des formateurs de formateurs en IFE
- L'ANFE propose la formation PRAP2S à son catalogue et premiers étudiants formés en formation initiale
- En 2021, 22 IFE engagés et plus de 500 formateurs certifiés en IFE
- Une reconnaissance pour les employeurs

5



L'ALM



Les techniques montrent leurs limites

Abandon des techniques de « manutention » au profit de l'accompagnement de la mobilité

A la demande de la CNAM, il faut proposer autre chose. Concept initial: Zéro porté.

6



L'ALM




7



Nouvelles Compétences des acteurs PRAP2S

- 
DC1 • Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement
- 
DC2 • Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- 
DC3 • Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention
- 
DC4 • Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi



8



Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

- Identifier les enjeux d'un accompagnement
- Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir
- Analyser la situation d'un accompagnement
- Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement
- Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi

9



Nouvelles compétences des formateurs PRAP2S

- DC1 • Élaborer un projet de formation-action prap intégré à la démarche de prévention de l'entreprise ou de l'établissement
- DC2 • Observer et analyser les risques liés à l'activité physique dans le cadre d'une situation de travail afin de proposer des pistes d'amélioration et de suivre leur mise en place
- DC3 • Organiser, animer et évaluer une formation-action des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique
- DC4 • Exploiter la démarche d'accompagnement de la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi pour développer des situations d'apprentissage

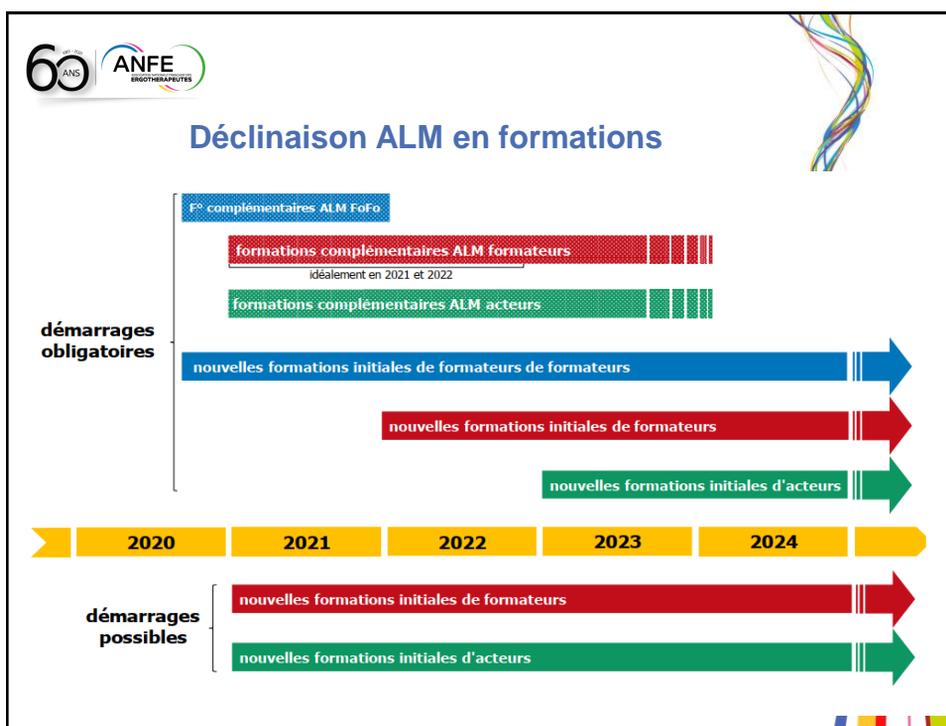
10

60 ANS ANFE ERGOTHERAPEUTES

Exploiter la démarche d'accompagnement de la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi pour développer des situations d'apprentissage

- Construire un argumentaire en faveur de l'ALM
- Décliner les déplacements naturels en mouvements élémentaires en expliquant l'intérêt dans l'accompagnement
- Guider l'analyse d'une situation d'accompagnement
- Argumenter le choix des aides techniques en fonction de leurs caractéristiques dans les situations d'accompagnement
- Argumenter la mise en œuvre de l'ALM
- Organiser la certification des acteurs PRAP2S

11



12



Place à vos questions!



13



Sources

- INRS
 - <https://www.inrs.fr/>
 - <https://www.inrs.fr/actualites/videos-tms-soin-personne.html>
 - Document de référence PRAP. V9. 01-2021
- Ameli Risques Professionnels
 - <http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/statistiques-et-analyse/sinistralite-atmp.html>



14